

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Société HUGUET

07 63 56 20 00

Base de loisirs la grange du pin, 01370 Val-Revermont

Propriétaire et responsable de sécurité :

Corentin HUGUET

FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1 – Période d'ouverture de l'établissement : ouverture saisonnière, du 1^{er} juillet au 31 août. Ouverture tous les jours sauf en cas d'intempéries.

2 – Horaires de surveillance : 12h à 20h.

3 – Fréquentation maximale instantanée en baigneurs (référence au décret n°81-324 du 7 avr 1981, article 8) :

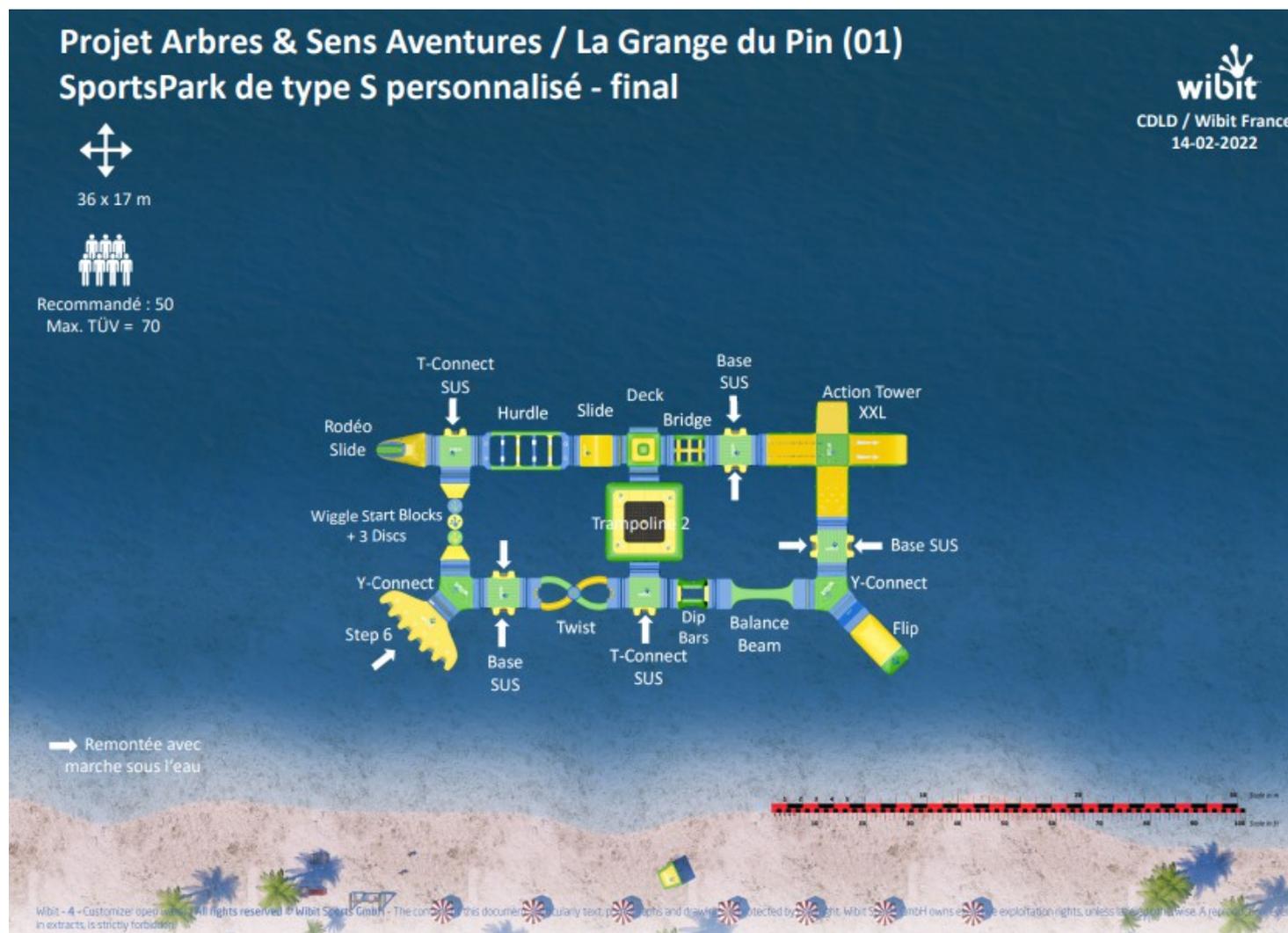
- Normes TÜV : 70 personnes
- Maximum conseillé et retenu : 50 personnes

Fréquentation maximale journalière : 300 personnes.

Moments prévisibles de forte fréquentation : du 15 juillet au 15 août de 14h à 18h.

L'accès au parc se fait toutes les demi-heures.

PLAN DES LOCAUX

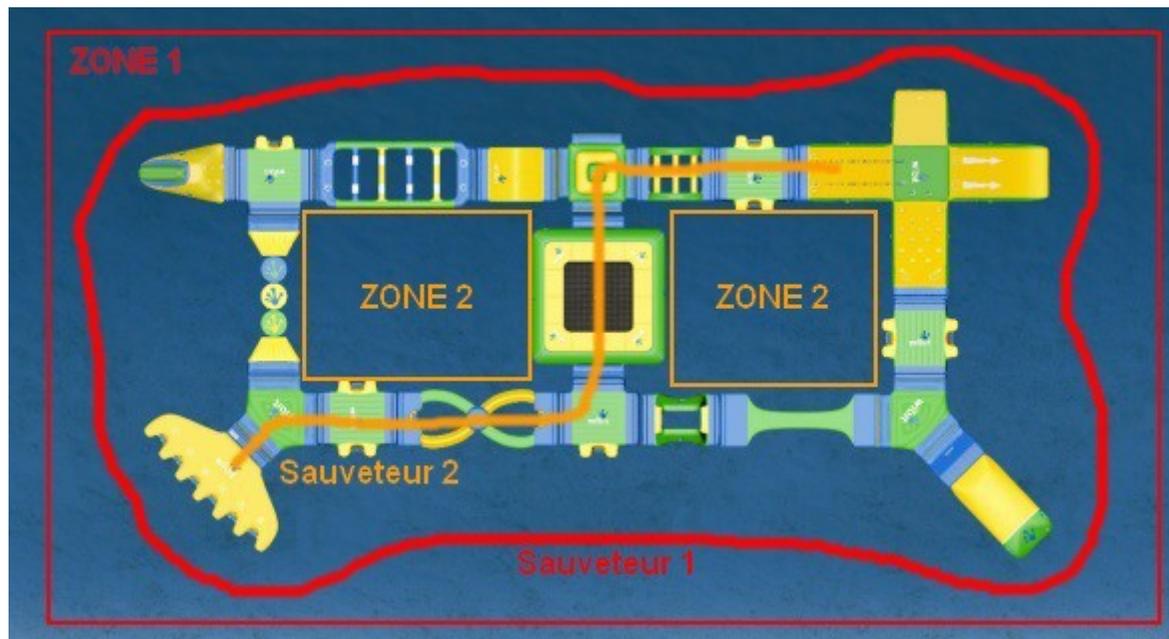


ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ESPACE AQUATIQUE

Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public :

- 1 – Nombre : 2 à 3 personnes selon jours, météo et réservations.
- 2 – Qualification : BNSSA sous dérogation.
- 3 – Poste : Surveillant de baignade.
- 4 – Zone de surveillance : Espace aquatique délimité par une ligne d'eau, partant du bord de la plage et entourant les structures gonflables.
- 5 – Autres personnel présent dans l'établissement : 1 personne à l'accueil sur la plage.
- 6 – Tous les secours sont répertoriés dans une main courante.

ZONES DE SURVEILLANCE



La surveillance se fera depuis l'eau, en paddle, pour contrôler l'espace aquatique délimité en aillant une vue d'ensemble du parc. Un premier surveillant fera des rondes en paddle autour des structures (trajet indiqué en rouge). En fonction de la fréquentation, un deuxième surveillant sera en poste sur la structure et sera amené à se déplacer sur les modules (indiqué en orange).

Un paddle et un bateau seront à disposition des sauveteurs.

Cas d'un accident sur un module :

Le Sauveteur qui voit l'accident donne l'alerte en sifflant. Le Sauveteur 2 se rend sur la zone d'accident, le Sauveteur 1 reste en poste de surveillance et prévient la personne se chargeant de l'accueil qui stop les entrées au parc et sort le matériel de secours.

Cas 1 : le Sauveteur 1 estime qu'il peut évacuer la personne seul (exemple : blessure légère), il ramène la victime avec le bateau de secours et la prend en charge. L'activité continue à fonctionner.

Cas 2 : le Sauveteur 1 estime qu'il faut être 2 pour évacuer et prendre en charge la victime, il prévient immédiatement le Sauveteur 2 qui siffle 3 coups pour évacuer le parc aquatique. Pendant le temps d'évacuation le Sauveteur 1 fait le bilan de la victime et effectue les gestes de premier secours si besoin, en cas de détresse vitale il prévient immédiatement les services de secours. Dès que possible le Sauveteur 2 rejoint le Sauveteur 1, la personne à l'accueil vérifie le retour de tous les participants. Les sauveteurs évacuent la victime, établissent le bilan et préviennent les services de secours, ils continuent les gestes de premiers secours et la surveillance de la victime jusqu'à sa prise en charge par les services de secours.

Cas d'une personne à l'eau :

ZONE 1

Le Sauveteur 1 donne l'alerte en sifflant, se jette à l'eau et ramène la victime au plus proche, sur un module ou sur la plage. Pendant ce temps, le Sauveteur 2 prévient la personne d'accueil et reste en surveillance. Le Sauveteur 1 protège la victime et effectue le bilan d'urgence vitale et les gestes de premiers secours si besoin. Ensuite procédure ci-dessus.

ZONE 2

Même procédure mais avec les rôles de Sauveteur 1 et Sauveteur 2 inversés.

| Types de blessures | Action à tenir |
|--|---|
| Blessures légères (coupures, hématomes légers...) | Les sauveteurs du poste de secours réalisent les premiers secours avec la trousse de secours à disposition. Si le client veut arrêter l'activité, possibilité de rapatriement par un des deux sauveteurs. Selon la fréquentation, le Sauveteur 1 ou 2 vient le chercher et le rapatrie sur la plage. L'évacuation se fait à l'aide d'un bateau. |
| Blessures modérées (fracture fermées, hématomes...) | Alerte des pompiers par le Sauveteur. Rapatriement sur la plage puis immobilisation. |
| Blessures graves (Traumatisme du rachis, TCE, fracture ouverte...) | Alerte des pompiers par le Sauveteur. Puis il ramène le matériel nécessaire et un plan dur à l'aide du bateau. Sur la plage, le second sauveteur aura organisé tout le matériel nécessaire. |

CAS PARTICULIERS

1. En cas de deux surveillant présents : Le Sauveteur 2 prend en charge la surveillance du Sauveteur 1 : surveille zone 1 et 2, et a un paddle à disposition pour se déplacer en cas de besoin.
2. Prise en charge des pompiers : Evacuation du parc. Le Sauveteur effectue les gestes de premiers secours sur la plage. Dès que la victime est stabilisée et prise en charge par les autres professionnels, les sauveteurs peuvent regagner leur poste de secours. Reprise de l'activité.
3. Evacuation du parc : alerte en sifflant 3 coups de sifflet et en annonçant « évacuation du parc ». Le Sauveteur s'assure que les clients présents rejoignent la plage en sécurité.
4. Si deux secours arrivent en même temps : Evacuation du parc, puis prise en charge des victimes.
5. Secours en cas d'un sauveteur déjà sur un autre secours : Evacuation du parc et prise en charge. Favoriser le secours le plus urgent.

BRIEFING

Le Briefing se fait en français :

« Mesdames et Messieurs, nous vous rappelons que le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Pour cela nous vous demandons de ne pas l'enlever jusqu'à votre retour sur la plage. Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de nager sous les modules. Avant de plonger ou de sauter à l'eau, regardez autour de vous les personnes présentes afin d'éviter le risque de collisions. Evitez de rester immobiles longtemps au milieu des modules. En cas de besoins ou pour toute information complémentaire, les secouristes postés en surveillance seront présents pour vous répondre. En cas de blessé, nous vous demandons de stopper l'activité. Si le surveillant siffle 3 fois de suite, nous vous demandons d'évacuer le parc le plus rapidement possible et de rejoindre la plage tout en restant calme. Amusez-vous bien ! »

Une traduction en anglais est prévue pour la clientèle non francophone. Ce POSS sera affiché dans la cabane d'accueil et accessible à toute la clientèle.

FORMATION DES SAUVETEURS

La formation du personnel se fera au minimum 2 fois par mois, dont une fois avant l'ouverture de la saison. Une situation d'accident sera simulée entre personnes de l'équipe.

Chaque sauveteur présent pour la surveillance est titulaire du BNSSA avec une dérogation préfectorale.

IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

1. Matériel de sauvetage :

Gilets,

Plan dur,

Paddle,

Bateau,

Canoës,

Matériel de recherche : Palmes, tuba, masque.

2. Matériel de secourisme :

Couverture métallisée,

Collier cervical (adulte et enfant),

Nécessaire de premier secours (ciseaux inox, pince à écharde, dose antichoc, pansement compressif, désinfectant, adhésif prédécoupés, compresses stériles, couverture de survie, gants, doigtiers).

3. **Matériel de réanimation :**

Bouteille d'oxygène de 1 000 L avec manomètre et débitre,

Ballon autoremplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation.

IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

1. **Communication interne :**

Sifflet,

Appareil radio,

Téléphone portable.

2. **Moyen de liaison avec les services publics :**

Téléphones, numéros : 15 pour le SAMU, 18 pour les sapeurs-pompiers, 112 service d'urgence européenne.

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement sera affiché sur le site web et à l'accueil

L'aqua-parc est ouvert de 12h à 20h. Son accès est payant.

L'aqua-parc est basé en zone de baignade surveillée par du personnel diplômé. Les diplômes sont consultables sur place.

Afin de garantir la sécurité de tous, veuillez à respecter les règles de conduite suivantes :

Ne jamais utiliser les équipements du parc en dehors des heures d'ouverture.

1. Avant l'entrée sur les structures gonflables :

Les utilisateurs doivent obligatoirement porter le gilet de sauvetage fourni par l'organisateur.

L'accès à l'Aquaparc est autorisé uniquement aux enfants à partir de 6 ans, sachant nager.

Pour les enfants de 6 à 10, l'accompagnement d'un adulte est obligatoire.

Pour les enfants de 10 à 12, l'accompagnement d'un adulte est recommandé.

Ne pas utiliser le parc si vous êtes sous l'emprise d'alcool, de drogue ou de médicaments.

Ne pas garder de bijoux ou d'objets tranchants susceptibles d'endommager le matériel.

2. **Sur les structures gonflables :**

La pratique de jeux violents (bagarre, bousculade) sur la structure est interdite.

Dégagez immédiatement la sortie d'atterrissage et la zone de plongée afin d'éviter tout choc avec un autre participant.

Il est interdit de nager sous les modules.

L'organisateur n'est pas tenu responsable des accidents en cas de non-respect de ces règles de sécurités : en cas de non-respect du règlement au cours de la prestation, l'organisateur aura le pouvoir de faire sortir l'utilisateur, et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'accidents : Numéro d'urgence européen : 112.

LES 10 REGLES D'OR

1. Obligation de savoir nager.
2. Obligation de porter le gilet d'aide à la flottabilité.
3. Age minimum : 6 ans.
4. Il est interdit de sortir du périmètre de sécurité.
5. Il est interdit de nager sous les modules.
6. Les consignes et injonctions des surveillants sont à respecter par tous. Ils peuvent évacuer, sans contestation possible, toute personne présentant un danger pour elle-même ou pour les autres.
7. L'accès au parc est interdit : aux personnes en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un stupéfiant, aux personnes atteintes de maladies mentales sans encadrants, aux personnes atteintes de maladies contagieuses ou d'infections cutanées contagieuses, aux personnes présentant des risques cardio-vasculaires.
8. En cas de contestation d'accident ou d'incident, prévenir immédiatement un surveillant.
9. La responsabilité des surveillants et de l'exploitant ne saurait être engagée en cas de non-respect du règlement intérieur.
10. L'accès au parc est autorisé uniquement en présence d'un sauveteur et interdit en dehors des heures d'ouverture.

NORMES ET CERTIFICATIONS

Les modules gonflables de la marque WIBIT sont certifiés EU et autres normes. Classification, matériaux, méthodes d'essai, information aux consommateurs et exigences spécifiques de sécurité..., tous ces éléments sont conformes à la norme européenne EN 15649 et validés par l'organisme de contrôle allemand indépendant et internationalement reconnu : le TÜV.

Tout est conçu pour empêcher de rester coincé en dessous. Chaque élément à une fiche imprimée rappelant son utilisation optimale (nombre d'utilisateur, élimination des risques de coincement ou d'étranglement, connexion et assemblage des modules sécurisés...).

Temps effectif :

L'accès au parc est limité dans le temps. Ce temps est défini lors du paiement en caisse, généralement une durée d'1 heure est proposé. Le décompte commence lorsque le client prend la direction du parc aquatique. Lorsque le temps est écoulé, le personnel appelle les personnes, qui doivent rejoindre la billetterie afin de valider la fin de son temps et remettre le gilet d'aide à la flottabilité.

En cas de dépassement volontaire du temps, toute heure supplémentaire commencée sera facturée selon le tarif horaire en vigueur.

Tarifs :

Les tarifs sont affichés sur le site ainsi que sur les brochures tarifaires. Ils sont TTC. Dans le cas de demandes spéciales, des tarifs peuvent être modifiés avec le client.

Moyens de paiement :

L'Aqua Splash Aventures accepte les espèces, les cartes bancaires (CB/VISA), les chèques vacances (ANCV), et les chèques.

Remboursements :

Le paiement du ticket d'entrée vaut pour acceptation du présent règlement. Aucun remboursement ne sera effectué si celui-ci n'a pas été respecté. Aucun remboursement ne sera effectué dès lors que l'utilisateur aura passé plus de 10 minutes sur le parc et semble en mesure de pratiquer l'activité. Lors de fermetures exceptionnelles du parc (événement météorologique), les prestations interrompues ne sont pas remboursables. Cependant le temps restant de la prestation peut être utilisé dès la réouverture du parc.

Conditions météorologiques :

En cas de mauvaise météo (pluie, orage, vents violents, inondations...) entraînant une baisse de fréquentation et/ou des risques concernant la sécurité, le parc peut être fermé plusieurs heures voire la journée entière.

Resquilleurs :

Toute personne tentant d'accéder au parc sans avoir payé un droit d'entrée, se verra sommé de quitter le parc et de s'acquitter du droit d'entrée. Des poursuites peuvent être engagées. Le concours de la gendarmerie sera également requis en cas de besoin.

Réclamations :

Toute réclamation peut être faite par courrier à l'adresse courrier et mail de l'entreprise ; en précisant l'objet, la date et l'heure du litige. Le tout en précisant votre identité et vos coordonnées. Le rôle du personnel n'est pas de traiter les réclamations sur place. Nous ferons en sorte de traiter chaque réclamation dans les meilleurs délais.